

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'INAMI participe à la campagne de sensibilisation sur le thème de l'imagerie médicale

Les chiffres d'exposition aux rayons ionisants sont beaucoup plus élevés en Belgique que dans les pays voisins. Des lignes directrices sur le bon usage des examens d'imagerie médicale viennent d'être actualisées et validées par les professionnels de la santé. L'INAMI s'adresse aux médecins afin qu'ils puissent éventuellement adapter leurs prescriptions d'imagerie médicale, sur base de ces lignes directrices.

La brochure que l'INAMI destine aux médecins met le focus sur certains examens aux indications particulièrement réduites. Appliquer les quelques recommandations (non exhaustives) de cette brochure contribuerait :

- à diminuer de 25 % au moins l'exposition aux rayons ionisants liés à l'imagerie diagnostique
- à dégager 30 millions d'euros par an qui pourraient ainsi être utilisés de manière plus judicieuse.

Un des tableaux de la brochure indique l'écart d'utilisation par rapport à la province la moins consommatrice dans le secteur de l'imagerie ambulatoire en 2008, et par conséquent, la diminution de consommation à réaliser pour atteindre le taux d'utilisation ambulatoire de la province la moins consommatrice.

Quelques exemples

- la Province du Hainaut devrait diminuer de 42% le nombre de tomographies tête/colonne pour arriver au niveau du Brabant flamand
- la Province du Limbourg devrait diminuer de 73% le nombre de radios simples du crâne pour arriver au niveau de la Province de Namur.

La brochure à destination des médecins sera envoyée à la fin du mois d'octobre.

Cette brochure s'inscrit dans une **vaste campagne de sensibilisation** relative à l'imagerie médicale. Cette campagne - qui deviendra récurrente - prévoit aussi :

- une **sensibilisation des patients et du grand public**
- une **large publicité du Service public fédéral Santé publique sur le bon usage des examens d'imagerie médicale** : les professionnels de la santé ont actualisé et validé les lignes directrices. Elles seront en ligne sur le site du SPF Santé publique (www.health.belgium.be) mises à jour régulièrement
- une **information personnalisée à l'attention de chaque professionnel de la santé**, basée sur sa pratique individuelle. Les médecins généralistes ont reçu leur profil individuel en juillet 2010 et les spécialistes rhumatologues en août. Ces profils reprennent un chapitre spécifique sur la problématique de la prescription d'imagerie médicale
- des **propositions pour intégrer un module spécifique aux logiciels médicaux**. Ce module faciliterait la transmission électronique des résultats d'examen vers et à partir du dossier médical global, afin d'éviter la redondance d'examens. Ces logiciels intégreront également les lignes directrices, comme outil d'aide à la décision de prescription.

Personnes de l'INAMI assurant les contacts avec la presse :

FR : **Geneviève Speltincx**

Tél. : 02/ 739 72 16

E-mail : communication@inami.fgov.be

Fax : 02/ 739 78 49

NL : **Ludwig Moens**

Tél. : 02/ 739 72 12

E-mail : communication@riziv.fgov.be

Fax : 02/ 739 78 49